ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 2387

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la réponse n° 37876 faite au cours de la précédente législature par le ministre concernant les manuels scolaires palestiniens. Selon cette réponse « la France, à l'instar de ce qui a été décidé par l'Union européenne, a souhaité aider le ministère palestinien de l'éducation à se doter de ses propres manuels pour remplacer des ouvrages élaborés dans des pays voisins et dont le contenu faisait l'objet de critiques récurrentes. Elle suit avec vigilance le contenu des ouvrages au financement duquel elle participe de sorte que la présentation de ces nouveaux manuels ne puisse faire l'objet des mêmes critiques. ». Il lui demande s'il est assuré désormais que la France ne participe plus au financement de ces manuels critiquables.

Texte de la réponse

La France copréside l'ESWG (Educational Sector Working Group), instance qui vise à coordonner l'aide des bailleurs avec le ministère palestinien de l'éducation. Au cours des réunions de cette instance la question des manuels scolaires est régulièrement soulevée. Nous sommes, avec les autres bailleurs (notamment l'UNESCO) très vigilants sur cette question qui a soulevé entre 2000 et 2002 une polémique, en raison de graves lacunes constatées dans certains anciens manuels, notamment d'histoire. Les nouveaux manuels publiés à partir de la rentrée 2000 ont été examinés de près. Des études indépendantes menées par des universitaires palestiniens et israéliens et des missions européennes ont montré qu'ils ne contenaient pas d'incitation à la violence et offraient une bonne base pour l'éducation des jeunes Palestiniens. Il a été donc reconnu au niveau européen (position de la Commission européenne du 15 mai 2002) que les critiques portées contre les nouveaux manuels scolaires palestiniens étaient infondées. Par ailleurs, l'aide de 15 millions d'euros que la France a décidé de verser cet été au gouvernement de Salam Fayyad pour soutenir l'Autorité palestinienne prévoit un volet destiné à l'impression des manuels scientifiques à l'exclusion de toute autre discipline. Les méthodes d'enseignement du français sont éditées en France. Cette aide fera l'objet de rapports sur l'utilisation de ces fonds ce qui nous permettra d'en contrôler l'utilisation.

Données clés

Auteur : M. Roland Blum
Circonscription : Bouches-du-Rhône (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2387
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5087

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE2387

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6514